




**POUR LA GARDERIE**

Envoyé en préfecture le 08/07/2021  
 Reçu en préfecture le 08/07/2021  
 Affiché le   
 ID : 078-217804996-20210702-202125-DE

- **DECIDE** pour l'année scolaire 2021/2022 de fixer les prix de la garderie comme suit :

Pour un soir ou un matin	<b>3,25 euros</b>
--------------------------	-------------------

et que pour les familles mettant **2 enfants et plus** à la garderie, il sera appliqué un tarif réduit de :

Pour un soir ou un matin	<b>2,60 euros</b>
--------------------------	-------------------

**CONDITIONS DE RÉGLEMENT :**

Les avis de sommes à payer seront établies **courant le mois suivant** et envoyées aux familles par le biais de la Trésorerie Principale de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES.



**POUR L'ETUDE SURVEILLEE**

Vu la décision de mettre en place à la rentrée scolaire de **Septembre 2021**, une étude surveillée les soirs des lundis et jeudis de chaque semaine (réservable au trimestre), pour les élèves de **CE1-CE2-CM1-CM2** après la classe d'une durée d'une heure où la surveillance des enfants sera effectuée par le personnel enseignant volontaire avec les horaires suivants :

JOURS		SOIR
Lundi, Jeudi	<b>Récréation</b>	de 16 h 30 à 16 h 45
Lundi, Jeudi	<b>Etude surveillée</b>	de 16 h 45 à 17 h 45

- **DECIDE** pour l'année scolaire 2021/2022 de fixer les prix de l'étude surveillée d'une durée d'une heure comme suit :

**5.47 €** par soir,

**6.70€** si suivi par la garderie (17h45 à 18h30)

Cette étude surveillée commencera à partir du 20 septembre 2021